

TARIFS ENFANTS ANNEE SCOLAIRE 18-19



Le montant des cotisations inclut :

- l'**adhésion** à l'association,
- les **frais administratifs**,
- le **forfait premiers cours** et le coût de l'**enseignement (en cas de démission de l'élève avant le 30/09/2018 un montant forfaitaire de 100 € ne sera pas remboursé)**

Possibilités de règlement des cotisations

- soit en une seule fois

- soit sous forme de 4 chèques qui seront présentés en banque en fin des mois de juillet ,octobre,novembre et décembre 2018,

Les cotisations concernant les élèves extérieurs aux communes du SICSAL et aux communes associées sont plus élevées car ils ne bénéficient pas d'aide de leur commune.

		TARIF	Règlement en 4 fois				Total
			30/07/2018	30/10/2018	30/11/2018	30/12/2018	
EVEIL	Eveil GSM/ Eveil CP Formation Musicale Seule	NORMAL	70 €	70 €	69 €	69 €	278 €
		EXTERIEUR	134.40 €	133 €	133 €	171.60 €	572 €
	Rallye Instrumental	NORMAL	98€	98€	98€	98€	392€
		EXTERIEUR	192.90€	193€	193€	248.10€	827€
CYCLE 1	Musicien en herbe Instrument(groupe de 3 élèves par heure) FM + Pratique Collective	NORMAL	130€	130€	130€	130€	520€
		EXTERIEUR	227.50€	228€	227€	292.50€	975€
CYCLE 2	Musicien Accompli Instrument (2 élèves par heure) FM + Pratique Collective	NORMAL	141€	140€	140€	140€	561€
		EXTERIEUR	241€	240€	240€	309€	1 030€
	Musicien Accompli Instrument (2 élèves par heure) (UV BEM FM Acquise) +Pratique Collective	NORMAL	112€	112€	112€	111€	447€
		EXTERIEUR	208.80€	209€	208€	268.20€	894€
PERFECT	Musicien en perfectionnement Pratique collective + Instrument Seul (UV BEM FM + BEM INSTRU Acquises)	NORMAL	112€	112€	112€	111€	447€
		EXTERIEUR	208.80€	209€	208€	268.20€	894€
	Cours Particulier Enfant		280€	280€	280€	280€	1 120€
Pratique collective seule (Junior, Accordéon, Cordes, Guitare,Choeur)			100 €				
Deuxième instrument			447 €				

Tarifs préférentiels reconduits cette année, à savoir :

Pour les familles ayant **3 enfants inscrits à l'école de musique** : une réduction de **12,5 %** sera accordée sur l'inscription du plus jeune.

Pour les familles ayant **4 enfants inscrits à l'école de musique** : une réduction de **12,5%** sera accordée sur l'inscription du troisième enfant et une réduction de **25 %** sera accordée sur l'inscription au delà du troisième enfant.

Mise en place du Quotient Familial (uniquement sur présentation de l'attestation de la CAF année en cours).

Nous appliquerons la réduction la plus favorable des deux